



**DEUXIÈME RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DE MODIFICATION DES LOIS**

Première session  
de la 60<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 31 mai 2022

**COMPOSITION DU COMITÉ**

L'hon. M. Flemming, c.r., président	M <sup>me</sup> Conroy
L'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r., vice-présidente	M. D'Amours
L'hon. M. Hogan	M. Legacy
M <sup>me</sup> Bockus	M. McKee
M <sup>me</sup> S. Wilson	M. Coon
M. Cullins	

le 31 mai 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 27 mai 2022 à la Chambre du Conseil législatif et étudie l'objet du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*.

Après avoir écouté un exposé donné par des représentants du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le comité convient de recommander ce qui suit :

**Que le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*, n'aille pas de l'avant dans sa forme actuelle.**

Le comité convient aussi de faire la recommandation suivante au sujet du projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines* :

**Que le projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, n'aille pas de l'avant dans sa forme actuelle.**

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du comité,

---

L'hon. Hugh J. Flemming, c.r., député